

Image not found or type unknown



Annulation compromis si pas d accord de pret au 45 jours

Par **fanieseb**, le **11/10/2015** à **15:01**

Bonjour je viens vers car nous avons signé un compromis le 26/09/15 et regrettons notre décision (somme vendeur), le délai pour l acquéreur pour fournir l acceptation du prêt et de 45 jours. À partir de quel moment peut on "jouer" sur les dates afin de révoquer ce compromis si pas de nouvelles ? Merci de votre aides